

Subvention exceptionnelle à la Blanchisserie du Refuge

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : La Ville est sollicitée pour une subvention afin de participer à l'équilibre 2005 de l'association Jean Eudes qui gère la Blanchisserie du Refuge.

La blanchisserie traverse une période difficile. Les évolutions en matière de contrats aidés et les ajustements nécessaires au regard des textes qui régissent l'insertion par l'activité économique, laissent présager des problèmes financiers.

Une étude commandée au Cabinet ENSO (spécialisé en insertion par l'activité économique) par la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est en cours. Elle devrait permettre de choisir les orientations pour rétablir l'équilibre.

Aux côtés des partenaires financiers du tour de table, la Ville pourrait intervenir à hauteur de 4 000 €.

Après avis favorable de la Commission Développement Local, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €.

En cas d'accord, la dépense de 4 000 € sera imputée au chapitre 65.523/6574 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égale montant en provenance du chapitre 011.72/6042.98006 CS 30200.

«M. LE MAIRE : Subvention exceptionnelle à la Blanchisserie du Refuge qui a quelques difficultés et qui fait un énorme travail de réinsertion pour l'emploi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} décembre 2005.